



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019
AJOURNÉE AU 25 JUIN 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 25 juin 2019 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et M. le conseiller, Denis Brabant.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Robert Lambertz.

Sont absents au cours de la présente séance, M. le maire, Denis Charette, et M. le conseiller, Alain Otto.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, est aussi présente.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que MM. Patrick Cyr, directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, et Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

252/25-06-19

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Robert Lambertz constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 4 juin 2019 à la suite de son ajournement.
Il est 17 h.

ADOPTÉE

253/25-06-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Mandat à un entrepreneur pour des travaux de nettoyage de terrain sur la propriété du matricule numéro 2152-33-3020
2. Projet de lotissement majeur 2019-40020 – Plans images – Secteur A (lac McGale) – Modification à la résolution numéro 219/04-06-19

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-349 décrétant l'installation de compteurs d'eau
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-351 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019
AJOURNÉE AU 25 JUIN 2019

4. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-352 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles
5. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-353 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat à une firme en environnement – Dossier du myriophylle à épis – Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, installation de toiles dans les zones de grande densité, désherbage dans les zones de faible densité

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

MANDAT À UN ENTREPRENEUR POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE TERRAIN SUR LA PROPRIÉTÉ DU MATRICULE NUMÉRO 2152-33-3020

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 5 994 930 et 5 994 932 du cadastre du Québec anciennement connus comme étant une partie du lot 11 du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 2152-33-3020 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que plusieurs matériaux de construction et objets divers sont entreposés sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que malgré l'avis écrit transmis, les rencontres et discussions avec le propriétaire, ce dernier a refusé de se conformer;

CONSIDÉRANT les ordonnances rendues par l'honorable juge Marie-Josée Bédard dans le jugement numéro 560-17-001994-182 le 24 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que, selon ledit jugement, le défendeur devait rendre sa propriété conforme au plus tard le 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le défendeur ne s'est pas conformé au jugement;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'exécution de l'ensemble des travaux par le défendeur dans le délai imparti, le jugement autorise la Ville ou ses mandataires à procéder à l'enlèvement des matériaux de construction et objets divers entreposés sur la Propriété, et ce, à compter du 30 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

254/25-06-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019
AJOURNÉE AU 25 JUIN 2019

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Qu'un mandat professionnel soit et est octroyé à la compagnie « Entreprise Martin Gareau enr. » pour l'enlèvement des matériaux de construction et des objets divers entreposés sur la Propriété, tel que plus amplement décrit dans sa proposition du 10 juin 2019, pour un montant total de 9 800 \$ plus les taxes applicables (montant net de 10 288,78 \$).

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

255/25-06-19

PROJET DE LOTISSEMENT MAJEUR 2019-40020 – PLANS IMAGES – SECTEUR A (LAC MCGALE) – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 219/04-06-19

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 219/04-06-19, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2019, portant sur un projet de lotissement majeur pour un éventuel développement résidentiel (secteur A) au lac McGale;

CONSIDÉRANT que des erreurs de transcription se sont produites dans la partie « recommandations » et qu'il y a lieu de les corriger;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 219/04-06-19, décrite au préambule, afin de remplacer les recommandations par ce qui suit :

« Que les promoteurs tiennent compte des recommandations suivantes :

- Le pourcentage de conservation des boisés, surtout en milieu résineux, devrait s'élever à 85 % pour l'infiltration de rejets en nutriments et pour les habitats fauniques;
- Qu'il serait souhaitable que le frontage minimum au lac soit de 100 mètres afin de minimiser l'impact sur les plans d'eau;
- Qu'il est possible de boucler le cul-de-sac numéro un (1) ou de le ramener à moins de 300 mètres;
- Qu'il est possible de boucler les cul-de-sac numéro deux (2) et quatre (4) selon l'assiette d'un chemin forestier ou autres existant;
- Qu'il est possible de ramener le cul-de-sac numéro trois (3) à moins de 300 mètres occasionnant la suppression de deux (2) terrains, mais engendrant la création de deux (2) grands terrains. »

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2019-349 DÉCRÉTANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-349 décrétant l'installation de compteurs d'eau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019
AJOURNÉE AU 25 JUIN 2019

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-350 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-351 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-352 CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-352 modifiant le Règlement numéro 329 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES ET CONCERNANT LES REJETS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-353 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

256/25-06-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019
AJOURNÉE AU 25 JUIN 2019

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

MANDAT À UNE FIRME EN ENVIRONNEMENT – DOSSIER DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, INSTALLATION DE TOILES DANS LES ZONES DE GRANDE DENSITÉ, DÉSHERBAGE DANS LES ZONES DE FAIBLE DENSITÉ

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à la firme « Rappel » dans le cadre du dossier du myriophylle à épis au lac Tibériade afin de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de réaliser les travaux d'installation de toiles dans les zones de grande densité et de réaliser les travaux de désherbage dans les zones de faible densité, incluant la gestion et la coordination des travaux, tel mandat pour un montant maximum de 65 000 \$ plus les taxes applicables pris à même le surplus non affecté, et ce, conformément à ses propositions datées du 30 mai et du 14 juin 2019.

Que la Ville de Rivière-Rouge habilite la firme « Rappel » à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la présentation de tout engagement en lien avec cette demande, qui vise à autoriser l'installation de toiles dans les zones de grande densité et de désherber les zones de faible densité.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer les frais administratifs au montant prévu par l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, a. 31.0.1).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 12.

ADOPTÉE

Robert Lambertz
Maire suppléant

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire